

RAPPORT N° 96/8-69
au Conseil Municipal

OBJET

TRANSFERT PROVISOIRE
DE LA CELEBRATION DES MARIAGES
DE LA MAIRIE ANNEXE DE MOUFIA
A LA MAIRIE ANNEXE DE BOIS-DE-NEFLES

Des travaux de rénovation rendent indisponible la Salle des Mariages de la Mairie Annexe de Moufia, pour une période de trois mois.

Il convient donc d'identifier parmi les structures communales, un local qui puisse suppléer l'habituelle Salle des Mariages de la Mairie Annexe.

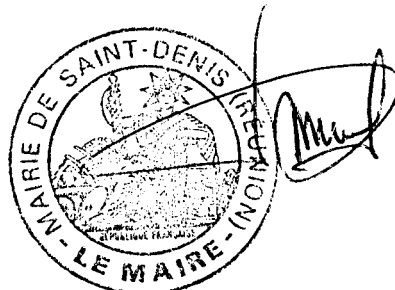
De par sa proximité géographique, celle du secteur de Bois-de-Nèfles pourrait être utilisée.

A cette proposition de transfert, le Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis a répondu favorablement, sous réserve que les actes de mariage mentionnent qu'ils sont établis à la Mairie Annexe de Bois-de-Nèles par l'Adjoint Spécial en exercice, Monsieur Emmanuel HOARAU.

Je vous demande de vous prononcer sur le transfert provisoire de la célébration de mariages de Moufia à Bois-de-Nèfles, le temps nécessaire à l'achèvement des travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/8-69
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 13 décembre 1996

OBJET

TRANSFERT PROVISOIRE
DE LA CELEBRATION DES MARIAGES
DE LA MAIRIE ANNEXE DE MOUFIA
A LA MAIRIE ANNEXE DE BOIS-DE-NEFLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Vu l'Instruction Générale de l'Etat Civil n° 393 ;

Sur le RAPPORT N° 96/8-69 du Maire ;

Vu le rapport de Emmanuel HOARAU, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial de Bois-de-Nèfles/ Moufia, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le transfert provisoire de la célébration de mariages de la Mairie Annexe de Moufia à la Mairie Annexe de Bois-de-Nèfles.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 19 DEC. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

